

Mise en œuvre des directives des offices transversaux Office fédéral des constructions et de la logistique

L'essentiel en bref

L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) assume des fonctions transversales dans les domaines de la gestion immobilière et des marchés publics. Son portefeuille immobilier a une valeur de remplacement de 5 milliards de francs, tandis que la Confédération effectue des achats de l'ordre de 5,5 milliards de francs par an, selon le dernier rapport disponible.

L'OFCL dirige la Conférence des achats de la Confédération (CA), la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB), ainsi que la Commission fédérale des produits de construction. Le Conseil fédéral, le Département fédéral des finances (DFF) et l'OFCL ont édicté, pour les principales tâches transversales assumées par l'OFCL, des ordonnances et des directives qui en précisent la nature et les modalités. Par conséquent, des instruments sont en place pour assurer la mise en œuvre des normes dans toute l'administration fédérale.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a vérifié si les tâches, les compétences et les responsabilités sont clairement définies, et si les contrôles portant sur le respect et la mise en œuvre des directives sont suffisamment réglementés. Il ressort de son audit qu'il y a lieu d'améliorer la stratégie, la surveillance, le pilotage et le contrôle en ce qui concerne les marchés publics. Dans le domaine des constructions par contre, le CDF a pu constater que les instruments en place suffisent.

La CA ne remplit pas assez son rôle d'organe stratégique en matière d'acquisition de biens et de prestations

En tant qu'organe stratégique de la Confédération, la CA a des compétences insuffisantes et aurait besoin d'être renforcée. Elle est dépourvue à ce jour de pouvoirs de décision, d'exécution et de contrôle. Moyennant une refonte de son organisation, elle pourrait également devenir plus efficace et performante aux yeux du CDF. Il s'agit donc de simplifier et de redéfinir ses structures, ainsi que de lui confier des tâches et des compétences clairement délimitées. La CA n'est pas pilotée aujourd'hui selon des objectifs clairs, et ne s'occupe pas assez de questions essentielles touchant aux marchés publics.

Le CDF a identifié à deux niveaux un potentiel d'optimisation, dans l'optique d'améliorer le pilotage et le contrôle du déroulement des marchés publics. Tout d'abord, il faudrait intensifier le controlling des achats, afin qu'il puisse aussi être utilisé comme instrument de pilotage. Ensuite, le CDF juge nécessaire de durcir les conditions auxquelles l'OFCL peut déléguer la compétence d'acquisition (56 délégations à l'heure actuelle). Par ailleurs, il faudrait périodiquement contrôler le respect de ces dispositions et l'exécution correcte des opérations d'achat déléguées et documenter de manière transparente ces questions dans le rapport annuel sur le controlling des achats.

Le Centre de compétence des marchés publics de la Confédération (CCMP), rattaché à l'OFCL, devrait définir des normes minimales uniformes, afin de soutenir au mieux les services d'achat. En outre, les compétences du CCMP devraient être formulées de manière contraignante, pour que celui-ci soit à même d'intervenir dans le cadre de ses tâches transversales et de faire remonter les problèmes au niveau des offices et des départements.



La KBOB devrait formuler des prescriptions contraignantes

Le CDF a évalué les pratiques commerciales de la KBOB, dans le contexte de la stratégie en place et de la surveillance exercée dans le domaine des constructions. La KBOB a su s'imposer comme organe stratégique de la Confédération et a laissé une impression globalement positive. Le CDF a néanmoins constaté qu'elle devrait mieux mettre à profit la possibilité d'édicter des directives. En plus de ses activités principales à caractère permanent, le conseil d'administration de la KBOB devrait à l'avenir fixer des objectifs annuels. Le CDF approuve encore l'initiative de la KBOB de mieux faire valoir les intérêts de la Confédération au sein de comités de normalisation.

Pour autant que le CDF ait pu en juger, les normes visant à une utilisation rationnelle des bâtiments fédéraux sont dûment appliquées. Les travaux visant à redéfinir les compétences respectives de l'OFCL et des EPF sont en bonne voie, selon l'OFCL. Il est judicieux d'attendre encore pour procéder à un audit détaillé dans ce domaine.

Texte originale en allemand